

## Directives anticipées

---

M<sup>me</sup> Marie-Josèphe Varin, infirmière à l'H-JU

---

### Objectifs

- Comprendre le cadre légal dans lequel s'inscrivent les directives anticipées et le représentant thérapeutique.
  - Comprendre les objectifs des directives anticipées et connaître les personnes impliquées.
  - Connaître le processus dans son entier, depuis l'élaboration du document jusqu'au partage de ce dernier.
  - Différencier le « discernement de la personne », le « représentant thérapeutique » et le « mandataire pour cause d'inaptitude ».
  - Différencier les directives anticipées des volontés présumées.
  - Réfléchir aux questions éthiques que la démarche engendre pour les professionnels.
  - Être capable d'accompagner le résident dans la rédaction de ses directives anticipées, ou d'accompagner la famille dans la rédaction des volontés présumées.
- 

### Contenu

- Théorique ;
  - Elaboration de ses propres directives anticipées sur la base du document H-JU entre les 2 journées de formation ;
  - Exploration personnelle de ses freins et ressources à aborder la thématique des directives anticipées à l'aide d'outils créatifs ;
  - Travaux de groupes ;
  - Echanges en petit et grand groupe ;
-

Horaires

De 8h à 16h – 2 jours

Public-cible

Le personnel soignant des services de longs séjours et du service LAPR du site de Porrentruy

Nombre

12 personnes

*18 août et 1<sup>er</sup> septembre 2022*

*Hôpital du Jura – site de Saignelégier*

*Salle des Embreux*